



POLITIQUE DU NAC CANADA: DISPOSITIFS À FEU OUVERT

24 août 2017

Les bougies, les réchauds et tout autre dispositif de production de flamme sont considérés comme des «dispositifs à feu ouvert». Les dispositifs à feu ouvert portent le risque involontaire d'incendie et de conséquences sérieuses.

À mesure que nous progressons pour assurer le soin et la sécurité de nos membres, l'utilisation de tout dispositif à feu ouvert est interdite dans tous les bâtiments de l'église. Par conséquent, tous les dispositifs à feu ouvert et/ou source de combustible conçus pour fonctionner avec un dispositif à feu ouvert doivent être retirés de l'église. Ces produits peuvent être donnés à un membre ou à la communauté.

Des barbecues peuvent être utilisés sur le terrain de l'église à condition qu'ils soient surveillés et ne violent aucun règlement local.

Cette politique s'applique à toutes les parties qui ont accès à utiliser l'église.



Église néo-apostolique du Canada
Bureau de l'administration

319, chemin Bridgeport Est, Waterloo, Ontario N2J 2K9 Canada

Téléphone: (519) 884-2862 | Fax: (519) 884-3438 | Site Web: www.naccanada.org